

PROGRAMME DE FORMATION CQP ASA

SURETE TYPOLOGIE 10-136h

Module 11.2.2 :

Formation de base

Objectifs Pédagogiques :

- ✓ Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- ✓ Connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'Aviation Civile
- ✓ Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'Aviation Civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- ✓ Connaissances des procédures de contrôles d'accès
- ✓ Connaissance des systèmes de titre de circulation utilisés à l'aéroport
- ✓ Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- ✓ Aptitude à identifier les articles prohibés
- ✓ Connaissance des procédures de notification
- ✓ Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté
- ✓ Connaissance dont la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté
- ✓ Capacité à communiquer avec clarté et assurance

Documents remis ou présentés aux stagiaires

- ❖ Support de cours
- ❖ Exercices

Module 11.2.3.1 :

Inspection/Filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute

Objectifs Pédagogiques :

- compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage;
- connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés;
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
- connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/filtrage utilisés ;
- connaissance des procédures d'intervention d'urgence.

- capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles;
- connaissance des techniques de palpation/fouille manuelle ;
- capacité à effectuer des palpations/fouilles manuelles d'un niveau suffisant pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés ;
- connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/filtrage et des procédures spéciales de sûreté; aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés;
- aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté;
- et connaissance des exigences de protection pour les bagages de soute.

Description du module :

- Imagerie RX
- Imagerie EDS
- Détecteur de métaux
- Objets usuels
- Armes et articles dangereux et images associées
- EEI (Engin Explosif Improvisé) et images associées
- Palpation
- Bagage

Matériel pédagogique nécessaire

- Armes neutralisées, simulant d'explosifs et engins explosifs improvisés factices
- Aides pédagogiques

Documents remis ou présenté aux stagiaires

- ❖ Support de cours
- ❖ Exercices

Module 11.2.3.2**Inspection filtrage du fret et du courrier****Objectifs Pédagogiques :**

- connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;
- connaissance des prescriptions légales applicables ;
- connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
- aptitude à identifier les articles prohibés ;
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ;
- connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/filtrage utilisés;
- connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés ;
- connaissance des procédures d'intervention d'urgence ;
- connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier
- connaissances des exigences d'inspection/filtrage applicables au fret et au courrier, et des procédures spéciales de sûreté;
- connaissance des méthodes d'inspection/filtrage appropriées pour différents types de fret et de courrier;
- connaissance des techniques de palpation/fouille manuelle;
- capacité à effectuer des palpations/fouilles manuelles d'un niveau suffisant pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés:
- aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés;
- aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté;
- connaissance des exigences applicables au transport.
-

Matériel pédagogique nécessaire :

- Valise de simulant d'explosifs

Documents remis ou présenté aux stagiaires

- ❖ Supports de cours
- ❖ Exercices et TP

Module 11.2.3.3

Inspection /Filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bords et fournitures d'aéroports

Objectifs Pédagogiques :

- connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles; b) connaissance des prescriptions légales applicables;
- connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement;
- aptitude à identifier les articles prohibés;
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
- connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés;
- connaissance des procédures d'intervention d'urgence;
- connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/filtrage utilisés;
- connaissance des techniques de palpation/fouille manuelle;
- capacité à effectuer des palpations/fouilles manuelles d'un niveau suffisant pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés:
- aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés;
- aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté;
- connaissance des exigences applicables au transport.

Matériel pédagogique nécessaire :

- Armes neutralisées, simulant d'explosifs et engins explosifs improvisés factices

Documents remis ou présenté aux stagiaires

- ❖ Supports de cours
- ❖ Exercices

Module 11.2.3.4

Inspections des véhicules

Objectifs Pédagogiques :

- connaissances des prescriptions légales applicables aux inspections de véhicules, notamment les exemptions et les procédures spéciales de sûreté;
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
- connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés;
- connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- connaissance des techniques d'inspection des véhicules;
- capacité à effectuer des inspections de véhicules d'un niveau suffisant pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.

Matériel pédagogique nécessaire :

- Armes neutralisées, simulants d'explosifs et engins explosifs improvisés factices
- Véhicule (mise en situation des stagiaires)

Documents remis ou présenté aux stagiaires

- ❖ Supports de cours
- ❖ Exercices

Module 11.2.3.5

Contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille.

Objectifs Pédagogiques :

- connaissance des prescriptions légales en matière de contrôle d'accès, notamment des exemptions et des procédures spéciales de sûreté;
- connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés dans cet aéroport; c) connaissance des autorisations, y compris des cartes d'identification et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations;
- connaissance des procédures de patrouille et de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité;
- aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
- connaissance des procédures d'intervention d'urgence;
- capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles.

Matériel pédagogique nécessaire :

- Procédures locales

Documents remis ou présenté aux stagiaires

- ❖ Supports de cours
- ❖ Procédures locales
- ❖ Exercices

Examen de certification

L'examen a lieu dans un centre d'examen accrédité par l'ENAC dans les conditions fixées par la décision ENAC/165/DG/2012 fixant les modalités et les critères d'accréditation des centres d'examen de certification des agents de sûreté, dans les conditions définies par l'article 6 de l'arrêté du 24 octobre 2012 fixant les modalités d'approbation des cours de formation, d'organisation des examens de certification et certaines mesures transitoires de sûreté de l'aviation civile, et par la décision ENAC/166/DG/2012 du 09 novembre 2012 fixant les modalités d'organisation des sessions d'examen de certification des agents de sûreté.

Inscription à l'examen par internet sur le site de l'ENAC www.inscription-certification.enac.fr

Sous réserve de modification réglementaire des décisions et de l'arrêté ci-dessus, l'examen consiste en

1. un QCU sur écran
2. l'analyse sur écran de 4 séries d'images d'équipements radioscopiques
 - bagages de cabine,
 - bagages de soute,
 - biens et produits,
 - fret

SECURITE - Tronc commun CQP ET SST 41h

MODULE JURIDIQUE

16h

Environnement juridique de la sécurité privée

Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure, ses décrets d'application

Maîtriser :

- l'explication initiale du livre VI (contexte, logique) ;
- l'architecture d'ensemble ;
- les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) ;
- le principe d'exercice exclusif ;
- le principe de neutralité ;
- la détention et usage des armes ;
- le port des uniformes et insignes ;
- les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions (avec cas concrets) ;
- les spécificités des services internes ;
- le régime de la carte professionnelle DRACAR et téléc @ rtepro.

Connaître les dispositions utiles du code pénal

Maîtriser les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir :

- les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police ;

- la non-assistance à personne en danger ;
- l'omission d'empêcher un crime ou un délit ;
- l'usurpation de fonctions ;
- l'atteinte aux systèmes de traitement automatisé ;
- l'appropriation frauduleuse ;

Application de l'article 73 du code de procédure pénale

Savoir respecter les conditions d'interpellation de l'article 73 du CPP

Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques.

Connaître la législation relative :

- au respect de la vie privée ;
- au respect du droit de propriété ;
- aux juridictions civiles ;
- à la CNIL.

Respecter la déontologie professionnelle

Respecter :

- le secret professionnel ;
- les principes déontologiques ;
- être averti sur les marchandages et les sanctions spécifiques associées

MODULE STRATEGIQUE 25h

Gestion des premiers secours

Connaître :

- le programme national du SST-INRS ou
- la conduite à tenir lors de premiers secours
- Savoir alerter et secourir

Analyser les comportements conflictuels

Connaître :

- les origines des conflits
- les différents types de conflits
- la stimulation et les motivations des conflits
- les étapes d'un conflit
- la prévention du conflit

Savoir résoudre un conflit

Savoir :

- traiter une agression verbale
- gérer les émotions
- adopter des techniques verbales
- intervenir par étapes
- adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptés

Transmission des consignes et informations

Savoir transmettre des consignes

Savoir :

- mettre en oeuvre et transmettre des consignes écrites ou orales ;
- transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles
- transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie d'accidents

Réaliser une remontée d'informations

Savoir :

- faire un compte rendu oral ;
- faire un compte-rendu écrit ;
- faire un rapport

EXAMEN

Un système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCU de l'examen. Celui-ci sera fourni par le centre de formation et devra répondre aux mêmes obligations de l'annexe IX de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Validation par un questionnaire de QCU émanant du site de gestion des examens de la CPNEFP

CERTIFICATION SURETE TYPOLOGIE 10

La durée de formation typologie 10 est définie par l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif à la formation pour la sûreté de l'aviation civile.

La formation permet d'acquérir les compétences définies aux points 11.2.2, 11.2.3.1, 11.2.3.2, 11.2.3.3, 11.2.3.4 à 11.2.3.5 de l'annexe du règlement (UE) 1998/2015 du 5 novembre 2015 fixant les mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile

Sous réserve de modifications de l'arrêté du 11 Septembre 2013, et/ou de l'annexe du règlement (UE) 1998/2015:

136 heures = la durée minimale de la formation initiale théorique et pratique, hors entraînement et examen, comprenant

- 74h théorie et pratique hors équipement
- 12h théorie équipements
- 50h imagerie et pratiques équipements

MOYENS ET MATERIELS NECESSAIRES A LA FORMATION

Secours à personnes

- un mannequin nourrisson
- un mannequin enfant
- un mannequin adulte
- divers outils de simulation
- une trousse de pharmacie (désinfectants alcool gaz etc.)
- un défibrillateur automatique externe (ou semi-automatique)

Sûreté :

Les méthodes et outils pédagogiques doivent être conformes à ceux définis dans les cours de référence ou approuvés par le ministre des transports.

- sous réserve d'une modification :

Un simulateur en imagerie radioscopique comportant au minimum un stock d'au moins 1000 images dont au moins 250 articles dangereux différents, comprenant des images de parties d'articles dangereux, chacun d'entre eux étant présenté sous différents angles. Les images sont sélectionnées de manière imprévisible aux fins de la formation et des examens.

Un vidéoprojecteur connecté à un des postes informatiques équipés du simulateur d'imagerie